

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 5 janvier 2026

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 10 élus présents et 12 élus votants

ETAIENT PRESENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Dominique HALLOT, Laurent MUDRY, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : François MITHIEUX (procuration au Maire), Vincent FREMONT (procuration à André JORDAN), Rébecca VERMANT, Françoise JOCHUM et Kévin DELALE.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Estelle COUDERT

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Modification n°18 des statuts de la CCHC – Communauté de Communes du Haut-Chablais
- Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour les années 2026-2030, en partenariat avec la CCHC
- Proposition de recours au collaborateur occasionnel bénévole du service public– M. Serge LILLIO
- Décision modificative n°5 du budget eau et assainissement
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Budget principal, eau et assainissement et remontées mécaniques
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

MODIFICATION N°18 DES STATUTS DE LA CCHC – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Le Maire présente aux élus la modification n°18 des statuts de la CCHC - Communauté de Communes du Haut-Chablais

- ✓ Modification du nom de la collectivité : il est proposé de remplacer « Communauté de Communes du Haut-Chablais » par la dénomination « Haut-Chablais Interco » dont l'acronyme sera HCI afin de renforcer l'identité du territoire et pour mettre en concordance communication et nom officiel.

- ✓ Évolutions réglementaires : le terme de « compétences optionnelles » est désormais remplacé par le terme de « compétences complémentaires à intérêt communautaire ».
- ✓ Compétence n°8 - ajustements des statuts pour les compétences « sentiers », « voirie » : la DGCL, Direction Générale des Collectivités Locales, a demandé que la compétence « sentiers » soit intégrée à la compétence « voirie ».
- ✓ Compétence n°13 - évolution de la compétence « Mobilité » : depuis 2024, la CCHC s'est engagée dans la mise en place d'un Schéma Directeur des Mobilités et de sa déclinaison en Schéma Directeur Cyclable. Plusieurs actions prioritaires ont été dégagées dans le schéma de mobilité et ont été traduites dans le budget 2025 par le dégagement de 300 000 € supplémentaires. Toutefois, la mise en œuvre de ces actions nécessite une modification des statuts.
Il est proposé :
 - de rattacher les itinéraires intercommunaux vélo-piéton à la nouvelle compétence n°8 « voirie-sentiers » ce qui nécessitera une délibération ultérieure sur les itinéraires à mettre en œuvre. A ce jour sont pressentis : l'itinéraire Morzine – Les Gets, l'itinéraire de la Vallée d'Aulps, l'itinéraire de la Vallée du Brevon.
 - de compléter la compétence n°13 – mobilité en intégrant les mobilités actives et partagées et la tarification plate

Il profite de l'évolution de la compétence sentiers pour informer les élus des dossiers en cours.

Le sentier de la Vallée d'Aulps longe la zone du Vernay Bron ; un muret était prévu pour un budget de 40 000€ mais le problème de la fermeture du pont d'Essert Romand n'est pas résolu. Les élus ont donc demandé l'étude d'une passerelle au-dessus de la Dranse. Quant au sentier le long de la route départementale, une solution provisoire de blocs béton pour sécuriser le sentier est prévue pour l'été prochain en lieu et place du muret. Ces installations provisoires seront à la charge de la Communauté de Communes.

Quant au sentier qui passe sous le ranch, Sous Saint Jean, la solution d'une chauffia n'a pas été retenue par le cabinet d'études. Il a été question d'une participation financière aux travaux de la part de la Commune ; le Maire confirme que la compétence sentier étant intercommunale, il appartient à Haut-Chablais Interco de prendre en charge l'intégralité des travaux de sécurisation du chantier en bord de Dranse.

Estelle COUDERT revient sur le changement de nom de la CCHC en HCI et s'interroge sur le coût de ce changement (signalétique, logo...), Laurent MUDRY partage le même avis. Le Maire confirme que ce changement est déjà en cours et que le Conseil doit voter l'ensemble des modifications, les élus ne peuvent pas se prononcer point par point. Il conclut en précisant que ces modifications ont déjà été validées en Conseil communautaire et qu'elles doivent être votées par tous les conseils municipaux des Communes concernées.

Après discussion, les élus votent, à 8 voix pour, 1 voix contre (Catherine VULLIEZ) et 3 abstentions (Estelle COUDERT, André JORDAN et Dominique HALLOT), la modifications n°18 des statuts de la CCHC devenue Haut-Chablais Interco.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – PERIODE 2026/2030

Le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale, CTG, est une démarche stratégique et partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales, Haut-Chablais Interco et les acteurs du Chablais. Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire afin de maintenir, d'adapter et de développer les services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires.

Il ajoute que cette convention a été signée en 2022 et propose son renouvellement pour la période 2026-2030.

Après discussion, le élus votent, à l'unanimité, la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030.

RECOURS AU BENEVOLE OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC– M. SERGE LILLIO

Le Maire informe les élus que M. Serge LILLIO, résident sur la Commune, propose d'effectuer bénévolement des petits travaux au sein des services techniques communaux, qui porteraient sur de la chaudronnerie, des petits travaux d'entretiens mécaniques et d'amélioration des installations de la commune.

Le Maire ajoute que cette délibération et une convention signée avec M. Serge LILLIO lui permettra d'être couvert par Groupama, assureur de la Commune, lorsqu'il effectuera ces interventions bénévoles.

Le Maire profite de ce point pour remercier Laurent MUDRY, conseiller municipal, qui bénévolement a réalisé des petits travaux (sol, faïence...) dans le logement de l'école, dans les logements de la MGEN et à la médiathèque. Ses interventions parfaitement réalisées ont permis à la Commune de finaliser ces travaux plus rapidement et dans de bonnes conditions.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, le recours à M. Serge LILLIO en tant que bénévole occasionnel aux services techniques communaux.

DM N°5 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la décision modificative du budget eau et assainissement 2025 qui permet de basculer 4 000 € de crédits du chapitre 011 au chapitre 66, en dépense de fonctionnement, afin de finaliser les écritures de régularisation des intérêts des emprunts.

Les élus valident à l'unanimité la décision modificative n°5 du budget eau et assainissement 2025 telle que proposée.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT ET REMONTEES MECANQUES

Le Maire rappelle, comme chaque année, que le Conseil peut autoriser des dépenses en investissement sur l'année 2026 dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2025. Cela pour permettre de payer des factures sur des projets en cours avant le vote des budgets primitifs 2026.

Le Maire propose les dépenses suivantes qui correspondent aux chantiers engagés en 2025 :

BUDGET PRINCIPAL

Travaux de la Médiathèque – 21351 / programme 174 : 34 800 €

Travaux de la Mairie – 21351 / programme 158 : 9 000€ (solde de facture)

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Travaux secteur la Villaz – 2315 / programme 100 : 360 000 €

BUDGET REMONTEES MECANQUES

GI et GROS TRAVAUX – 2315 / programme 141 : 60 000 €

Les élus valident, à 11 voix pour et 1 voix contre (Sophie COTTET) les dépenses d'investissement ci-dessous, dans l'attente du vote des budgets 2026.

RETOUR SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire informe les élus qu'il a trouvé un partenaire privé, Action Transfert, pour assurer des transports en minibus 8 places, hors vacances scolaires, entre l'Office de Tourisme et la station à raison de deux allers et retours par jour (matin et fin d'après-midi). Le coût est de 10 000€ pour les mois de janvier et de mars.

Sur réservations, ce minibus peut également aller chercher des clients à Morzine ; ces déplacements seront alors pris en charge par la SAEM du Roc d'Enfer.

Le Maire ajoute que la SERMA d'Avoriaz va organiser gratuitement des transports en bus entre les prodains et la station du Roc d'Enfer.

URBANISME

La Commission d'urbanisme ne s'est pas réunie depuis le 11 décembre dernier.

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
DP25065	CHARNAVEL Rolande	616 route du Péage	Réfection toiture	ACCORD 09/01/2026
DP24B61 T01	SARL MA JUBERLO	Abbaye Nord	Transfert DP LB Création Immobilière	ACCORD 09/01/2026
PC26026	GAYDON CURTILLET Eric	Chemin de la Dimerie	Maison + grenier	Accord tacite 15/12/2025
AT 06	COMMUNE	1748 route des Grandes Alpes	ERP salle du CM	Annulée 15/12/2025

QUESTIONS DIVERSES

Médiathèque

Le Maire invite les élus à venir aux portes ouvertes de la nouvelle médiathèque le samedi 31 janvier entre 14h et 19h. Au cours de cet après-midi, le réseau des bibliothèques de Haut-Chablais Interco organisera des animations et une dédicace avec un auteur de la Commune. Le Maire confirme que c'est un projet bien réalisé, un point fort pour la Commune.

Il ajoute qu'en attendant la mutation de Caroline GERME, responsable de la médiathèque, prévue à ce jour au 5 mars, le réseau des bibliothèques s'est engagé à assurer une ouverture de l'équipement 2 jours par semaine, les mercredis et samedis de 10h à 17h et ce à compter du 4 février prochain.

Le Maire tient à remercier le réseau des bibliothèques et les bénévoles pour l'important de travail lié au déménagement et à l'acquisition de nouvelles collections. C'est une équipe motivée et active.

Vœux du Maire – vendredi 16 janvier à 19h

Le Maire rappelle la tenue des vœux du Maire qui sera organisée comme les années précédentes. Cependant, il n'y aura pas de discours retraçant les projets passés et ceux à venir en raison de la période électorale.

Ouverture du domaine skiable du Roc d'Enfer

Le Maire rappelle que la station du Roc d'Enfer a ouvert comme prévu le samedi des vacances scolaires et que le tour du Roc d'Enfer a été ouvert le week-end entre Noël et le jour de l'an grâce à un bon travail des équipes sur le terrain.

Pour ces deux semaines de vacances, le chiffre d'affaires est de +8% par rapport à la même période en 2024. Le Maire conclut en indiquant qu'aujourd'hui, toutes les pistes du domaine sont ouvertes.

Sophie COTTET interroge le Maire sur le montant du chiffre d'affaires de la station pour l'été 2025. Le Maire répond qu'il lui transmettra.

Travaux au Village Vacances

Le Maire confirme la fin de la 1^{ère} phase de travaux au Village Vacances (salle de restaurant, accueil, cuisine, hall, bar...). Il ajoute que la fréquentation a été calme la 1^{ère} semaine des vacances de Noël, quant à la 2^{ème} semaine, le VV était rempli. Il rappelle que la 2^{ème} phase des travaux est prévue à l'automne 2026.

Déneigement

Yves DELALE interroge le Maire sur le déroulement du déneigement, notamment au Bas-Thex, lors de ce week-end des 10 et 11 janvier car il y a eu des loupées : déneigement sur des privés et voie publique pas déneigée. Le Maire confirme cette erreur qui ne se reproduira pas ; il y a eu une inversion dans l'information.

Eclairage public

Yves DELALE confirme que l'éclairage public reste allumé très tard le matin au Bas-Thex et liste des lampadaires qui ne fonctionnent pas (domaine de découverte, jardins de l'Abbaye...). Le Maire confirme que l'information sera transmise à l'entreprise DEGENEVE qui sera prochainement sur le secteur.

Parking à la station

Le Maire confirme qu'il travaille avec les services techniques à la fermeture des parkings de la station le soir, pendant les vacances scolaires de février. Ceci afin d'éviter les stationnements à la semaine et permettre aux clients qui viennent à la journée de trouver une place.

Camionnette vers la maison forestière

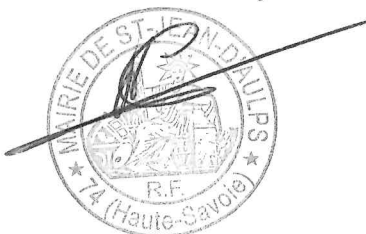
Yves DELALE confirme au Maire que le Renault trafic est toujours dans le talus vers la maison forestière. Le Maire confirme que les gendarmes sont au courant et que le propriétaire est identifié.

Moloks à l'EHPAD

Le Maire confirme que les nouveaux moloks ont bien été installés à l'EHPAD, ce qui clôt un dossier ouvert il y a plusieurs années. Sophie COTTET interroge sur le nombre de places de stationnement en moins ; le Maire répond que cela concerne uniquement 3-4 places et qu'il était nécessaire de se mettre aux normes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 2 février 2026.

Le Maire,
William CHALENÇON



La Secrétaire de séance,
Estelle COUDERT

